

# COMMUNE DE TALMAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 FEVRIER 2011

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT, LOMBARD, COFFIGNIER, LARTIQUE, MOREAU, TOUPET, VAN DEN EYNDE, WALLET

Etaient absents excusés : MM. COQUELIN, PARIS, MMES CHIDIAC, LARGILLIERE

Secrétaire : M. BORDET

### 1° INVESTISSEMENTS à inscrire au budget primitif 2011

#### a) Voirie

- Achat d'un terrain au Centre Hospitalier pour l'extension de l'exutoire d'eaux pluviales, au Tour des Haies : 6000 €
- Eclairage public :
  - Mise en place de régulateurs de tension avec pose d'horloges astronomiques + remplacement de coffrets : 30 000 € à financer par moitié en 2011 et 2012. Une subvention sera sollicitée auprès de l'ADEME.
  - Remplacement des dernières lampes fluo blanches par des lampes au sodium : 13 300 €. Ainsi, l'ensemble du village bénéficiera de ce type d'éclairage.
- Achat de panneaux de signalisation – fourniture de barrières face à la mairie : 5 501 € TTC ; charge communale (TVA + subvention déduites) 3724 €.
- Assainissement collectif : frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage : 12 000 € sur 2011.

#### b) Bâtiments communaux

- Ateliers communaux : rénovation de la toiture (d'importantes fuites constatées) : 18 419 € TTC. Une subvention de 3000 € sera sollicitée auprès du Conseil Général, dans le cadre des subventions « IDEAL ».
- Eglise : démoussage de la toiture : 4310 € TTC.
- Ecole : installation d'une VMC en remplacement de celle existante défectueuse : 814 € TTC.
- Bâtiment « mairie » : pose de détecteurs de fumée à l'étage : 838 € TTC.

- Construction d'une nouvelle mairie : honoraires pour la demande du permis de construire : 3000 € TTC ; charge communale (TVA + subvention déduite) 1774 €.
- c) Acquisition de matériels divers :
  - Tronçonneuse télescopique : 1196 € TTC.
  - Le vieux tracteur étant très « fatigué », il faut envisager l'acquisition d'un tracteur avec fourche « crapaud
  - » : 15000 €.
  - Extincteurs : 3 sont à remplacer – 875 € TTC.

Ont été évoqués les travaux suivants :

- Le bordurage de la rue du Boyaval pour lequel la Communauté de Communes doit financer 70 %, le solde restant à la charge de la Commune, à savoir 30 000 €. M. ROUSSEL fait remarquer que les investissements prévisionnels voirie 2011 de la Communauté de Communes sont de 340 000 € pour les 26 communes de la Communauté de Communes au lieu de 1 200 000 € comme l'année précédente. M. BORDET avait déjà fait la même remarque en assemblée générale de la Communauté de Communes. Face à cette diminution de crédits, il est peu probable que la Communauté de Communes puisse financer le bordurage cette année. M. LOMBARD propose que la commune réserve tout de même les 30 000 € pour les travaux de la rue du Boyaval. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- La construction de la mairie : si la subvention d'Etat est accordée cette année, les travaux ne pourront être entrepris qu'en 2012. Il n'est donc pas utile de budgéter la dépense (307 704 €) en 2011. Il sollicite toutefois le conseil municipal pour l'autoriser à déposer, auprès de la préfecture, le dossier de demande de subvention DETR. A l'unanimité des présents, à l'exception de Monsieur Frédéric COFFIGNIER qui s'abstient, le conseil municipal émet un avis favorable.
- La défense incendie à Val de Maisons : environ 32 000 € pour la mise en place d'une citerne enterrée de 120 m<sup>3</sup> - travaux reportés en 2012.
- Signalisation des équipements publics du village : une étude est en cours avec d'autres communes de la Communauté de Communes intéressées par le projet.
- Démolition des anciennes salles de classe : coût 17940 € TTC – n'étant pas prioritaire, le dossier est mis en attente.

M. le maire informe le conseil municipal du résultat d'exécution du budget au 31/12/2010 qui fait ressortir un EXCEDENT de 289 000 € (fonctionnement + investissement). Il précise également que trois emprunts seront échus en 2014.

M. BORDET sollicite l'autorisation du conseil municipal pour l'achat en urgence de trois panneaux d'interdiction de stationner aux 10 tonnes pour les parkings RN 25, à proximité du fleuriste, et près du monument aux morts (stationnement intempestifs de poids lourds et engins de chantier). Avis favorable du C.M.

## 2°) Affaire Gaec DEBUYSSCHER/COMMUNE DE TALMAS

Audience du tribunal correctionnel d'Amiens du 26/01/2011 : non respect de l'inclinaison des pentes de toiture de hangars par rapport aux permis de construire délivrés par la commune en 2002. Monsieur le Maire a sollicité auprès du tribunal la condamnation du Gaec DEBUYSSCHER à l'euro symbolique et le remboursement des frais du géomètre (650 €) dépêché par la commune pour constater la non-conformité des pentes par rapport au plan d'occupation des sols en vigueur en 2002. Le P.L.U. voté en Août 2008 a remédié à ce problème. M.

DEBUYSSCHER a rappelé à M. BLOCKLET, le jour de l'audience que le Gaec n'avait jamais réclamé à la commune la somme de 200 € qu'elle lui était redevable lors de l'affaire DEBUYSSCHER/TOULEMONDE/ COMMUNE.

Le conseil municipal va attendre le délibéré de fin Février pour se prononcer sur le suivi de l'affaire.

### 3° Urbanisation : projet de lotissement à La Vicogne

M. le Maire informe le conseil de la visite que lui a rendue M. Sylvain LEFEBVRE de la Vicogne qui a le projet de réaliser un lotissement sur des terrains lui appartenant. Pour l'instruction de son dossier, il doit répondre à la question suivante qui lui est posée : la commune de Talmas accepterait-elle de scolariser les enfants de La Vicogne, cette dernière ne possédant pas d'école ? Le conseil émet un accord de principe. Toutefois, il y aura lieu de s'informer auprès de l'inspection académique, la commune de La Vicogne étant rattachée officiellement à l'école de Villers-Bocage. Restera à régler le problème de transport des élèves.

### 4° Dépenses de fonctionnement de la salle socioculturelle

#### - Salle socioculturelle

Années	Dépenses (1)	Recettes (2)
2007	8966.70 €	8722.80 €
2008	13343.62 €	8067.80 €
2009	11980.00 €	7601.60 €
2010	12764.25	9187.50 €

- (1) Les dépenses comprennent l'électricité, le combustible (chauffage gaz), l'eau et le poste contrat aidé (C.U.I. – 20 heures) pour l'entretien des locaux  
(2) Les recettes sont les locations uniquement

Afin de compléter la vaisselle louée aux utilisateurs de la salle, le conseil municipal décide l'achat de 200 assiettes « design ». Elles seront louées à la demande 0.30 € pièce.

#### - Mairie-Ecole : dépenses d'électricité

Années	Dépenses
2007	9790.81 €
2008	9975.48 €
2009	12505.74 €
2010	11503.18 €

### 5° Subvention 2011 au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de Talmas

Depuis deux années, le budget du CCAS affiche un déficit, dû en partie à l'augmentation des dépenses engagées pour le repas des aînés de fin d'année et les bons d'alimentation aux personnes ne participant pas à ce repas. M. le Maire fait remarquer que la population du village est une population de plus en plus vieillissante, non renouvelée par l'arrivée de jeunes avec des enfants.

M. BLOCKLET rappelle que la subvention allouée par la commune en 2010 était de 5500 € et que le bilan 2010 affiche un déficit. Le conseil municipal décide d'allouer une subvention pour

l'année 2011 de 10 000 € qui comblera le déficit et qui permettra d'abonder les dépenses 2011, à savoir le repas des aînés, les bons d'alimentation, les aides et secours aux particuliers.

#### 6° Elections cantonales – composition du bureau

<b><u>DIMANCHE 20 MARS 2011</u></b>			
<b>Heures d'ouverture du bureau</b>	<b>Permanences</b>		
08 H 00 - 10 H 30	Gilles LARTIQUE	J.Claude TOUPET	Francine WALLET
10 H 30 - 13 H 00	Joël PARIS	Maureen LARGILLIERE	Thierry LOMBARD
13 H 00 - 15 H30	Frédéric COFFIGNIER	Samuel PREVOT	Christophe VAN DEN EYNDE
15 H 30 - 18H 00	Françoise MOREAU	Didier ROUSSEL	Gilles BORDET
<b><u>DIMANCHE 27 MARS 2011</u></b>			
<b>Heures d'ouverture du bureau</b>	<b>Permanences</b>		
08 H 00 - 10 H 30	Pierre COQUELIN	J.Claude TOUPET	Francine WALLET
10 H 30 - 13 H 00	Joël PARIS	Maureen LARGILLIERE	Thierry LOMBARD
13 H 00 - 15 H30	Frédéric COFFIGNIER	Patrick BLOCKLET	Christophe VAN DEN EYNDE
15 H 30 - 18H 00	Françoise MOREAU	Didier ROUSSEL	Gilles BORDET

#### 7° Personnel communal

- a) Contrat Unique d'insertion : renouvellement pour 6 mois du contrat de Madame Fabienne GREVIN-DELIASSUS, employée à l'entretien des bâtiments, renfort cantine et distribution courrier.
- b) Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique : M. BLOCKLET fait part au conseil de la demande de M. POINTEL qui sollicite par le biais du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées, une aide pour un appareillage auditif. Pour cela, la commune se doit d'avancer la somme restant à sa charge, 694.55 €, (participations sécurité sociale, mutuelle et maison du handicap déduites) qui sera entièrement remboursée.
- c) Congés exceptionnels de M. POTEI pour effectuer des périodes de réserve en gendarmerie : après discussion, le conseil décide, à l'unanimité des présents, de limiter à 5 jours ces congés exceptionnels qui lui seront octroyés.

#### 8° Questions diverses

**Episode neigeux de Décembre 2010** : le Conseil Général propose aux agriculteurs intervenus bénévolement sur les routes départementales de leur rembourser les frais qu'ils ont engagés (frais de carburant et frais annexes) sur la base de 15 €/heure.

**Maison Familiale Rurale de Flixecourt** : accueille une élève de Talmas. Sollicite une subvention pour son budget de fonctionnement. Le conseil municipal émet un avis défavorable, des demandes similaires ayant déjà fait l'objet d'avis défavorables les années précédentes.

**Gaec du VERT GALANT à Beauval** : autorisation d'exploiter une porcherie de 8405 animaux-équivalents sur le territoire de Beauval suivant arrêt préfectoral du 13/12/2010. Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Talmas avait émis un avis défavorable en raison des nuisances d'épandage du lisier et des nuisances olfactives dues à ce type d'élevage.

**« Le Relais »** : bilan 2010 des conteneurs du site de Talmas : 1003 sacs de textiles pour un poids de 3276.25 kg et 71 sacs de chaussures pour un poids de 262.24 kg.

**Rejet d'eaux usées sur le domaine public communal** : M. ROUSSEL rappelle à M. BLOCKLET qu'il souhaitait que les personnes concernées soient informées par écrit des nuisances occasionnées par leurs rejets et qu'elles y remédient conformément au règlement sanitaire départemental. Monsieur le Maire va rédiger des courriers à ces habitants peu respectueux des nuisances causées à leurs voisins.

**Récompenses maisons fleuries** : M. ROUSSEL propose qu'il soit remis aux lauréats un bon d'achat au lieu d'une composition florale. M. LOMBARD fait remarquer qu'ils recevaient, en plus de la composition florale, des entrées gratuites pour des parcs, des musées... La formule sera revue.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 22/02/2011

Le Maire – P. BLOCKLET